

Directives de sélection pour le combiné nordique

pour la participation aux Championnats du monde FIS 2025

à Trondheim (NOR), du 26 février au 9 mars 2025

1. Nombre de participants/quotas

Conformément au règlement de la FIS, le nombre maximal de participants est défini comme suit :

- ▷ 5 combiné nordique femmes, plus les tenants du titre (individuel) de l'édition précédente des Championnats du monde
- ▷ 6 combiné nordique hommes, plus les tenants du titre (individuel) de l'édition précédente des Championnats du monde
- ▷ Par épreuve, un maximum de quatre compétiteurs peuvent prendre le départ, plus les tenants du titre de l'édition précédente des Championnats du monde dans le format de compétition concerné.

2. Sélections

2.1. Dispositions générales

La décision finale concernant la sélection relève du ressort exclusif de la Commission de sélection. La sélection est basée en priorité sur les résultats, la courbe de forme de l'athlète et l'évaluation de l'entraîneur ainsi que l'âge et l'état de santé de l'athlète. Si la planification des compétitions devait être adaptée en cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des critères de sélection.

2.2. Compétitions de sélection

Font partie des compétitions de sélection les épreuves de Coupe du monde et COC ayant lieu entre juillet 2024 et début février 2025.

Les compétitions de janvier et début février 2025 sont pondérées plus fortement (courbe de forme physique).

2.3. Critères de sélection

Légende

CdM	Coupe du monde FIS
COC	Coupe continentale FIS

Individuel femmes

CdM	1 x rang 1 à 10	ou
	2 x rang 11 à 20	ou

Individuel hommes

CdM	1 x rang 1 à 10	ou
	2 x rang 11 à 30	ou
COC hiver	3 x rang 1 à 15	ou

Équipe

CdM équipe	1 x top 8	ou
	Sélection d'au moins deux athlètes (femmes) ou de deux athlètes (hommes) via les compétitions individuelles	

Si au moins deux deux athlètes (femmes) ou de deux athlètes (hommes) sont sélectionnés via les compétitions individuelles, il est possible de sélectionner une équipe conformément à l'évaluation de l'entraîneur, sur la base de l'évolution des performances.

Il sera décidé sur place lors de l'alignement de la troisième et quatrième sauteuse, respectivement du troisième et du quatrième sauteur aux compétitions individuelles.

Équipe mixte

Si au moins une athlète individuelle et un athlète individuel sont sélectionnés, il est possible de sélectionner une équipe mixte.

Clause médicale

Des critères de sélection alternatifs peuvent être définis pour les athlètes de premier plan avec potentiel de médaille sujets à des problèmes médicaux en cours de la période de sélection.

L'atteinte des critères de sélection n'entraîne pas automatiquement une sélection pour les CM 2025.

2.4. Commission de sélection

La décision de sélection est prise par la Commission de sélection, composée des personnes suivantes :

- ▷ Directrice Ski Nordique
- ▷ Chef Combiné nordique

La ou le médecin compétent du service médico-sportif peut être consulté/e.

Il n'existe aucune possibilité de recours.

2.5. Dates de sélection

- ▷ Lundi, 10 février 2025

3. Publication des sélections

La décision finale relative aux sélections est communiquée comme suit :

- ▷ À l'interne de la Fédération (athlètes, staff, Direction, Présidium, Ski Pool, entreprises Pool, associations régionales) par la Directrice Ski Nordique
- ▷ À l'externe (médias) par le Responsable Communication.

Worblaufen, juillet 2024

Swiss-Ski



Guri Knotten

Directrice Ski Nordique



Joel Bieri

Chef Saut à ski
et Combiné nordique